

Nétiquette

La présence de la Ville de Saint-Hyacinthe sur les réseaux sociaux vise à assurer une relation de confiance et de transparence avec les citoyens.

Ces règles de conduite, qui doivent être respectées en tout temps, sont établies pour permettre à chacun d'échanger dans un environnement harmonieux sur les questions touchant les citoyens de Saint-Hyacinthe. Les échanges doivent se dérouler en français.

N.B. Les réseaux sociaux sont gérés selon les heures de travail des employés assignés à cette tâche, soit du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h, et le vendredi, de 8 h 30 à 13 h, sauf les jours fériés. C'est donc dans cet intervalle de temps que des réponses seront fournies aux internautes.

a. Commentaires encouragés

Les auteurs qui émettent des commentaires courtois, tant envers les concitoyens qu'envers la Ville, respectueux des droits d'auteur, de la vie privée et de la protection des renseignements personnels, et qui expriment des opinions fondées sur des faits vérifiés sont encouragés.

Pour en savoir plus sur la bienséance en ligne, consultez les [normes de Facebook](#).

Les usagers ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, notamment la *Charte des droits et libertés de la personne*, le *Code civil du Québec*, le *Code criminel*, la Loi sur les droits d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.

b. Commentaires interdits

Les commentaires de nature violente, obscène, diffamatoire, haineuse, discriminatoire, frauduleuse ou contenant de la désinformation sont interdits. Ils incluent notamment les attaques et les insultes personnelles, les propos sexistes et racistes, les commentaires inappropriés et récurrents sans lien avec le sujet d'une publication, le langage grossier et l'utilisation jugée abusive des hyperliens vers du contenu externe.

c. Tolérance zéro pour la promotion et la sollicitation

La promotion et la sollicitation à des fins religieuses ou de politique partisane ne sont pas permises.

d. Organismes accrédités

Les organismes accrédités ou reconnus par la Ville de Saint-Hyacinthe peuvent bénéficier d'un soutien au niveau de la promotion de leurs activités (voir notre page sur les organismes reconnus sur notre site Internet), mais ne peuvent se servir des réseaux sociaux de la Ville pour promouvoir leurs événements.

e. Modération de contenu

La Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de masquer, supprimer et signaler les commentaires qui ne respectent pas ces règles et de bannir leurs auteurs, et ce, sans préavis. L'objectif de la Ville n'est pas de censurer les opinions de ses citoyens, mais plutôt de préserver un espace d'échanges respectueux et de prévenir les dérapages.

f. Application de la nétiquette





À la première offense, le commentaire sera masqué et l'utilisatrice ou l'utilisateur recevra un avertissement par message privé mentionnant quel aspect de la nétiquette a été brimé.

Si l'utilisatrice ou l'utilisateur écrit plusieurs commentaires interdits sur une courte période, elle ou il sera banni de la page automatiquement pour une durée de 30 jours.

À la deuxième offense, l'utilisatrice ou l'utilisateur sera banni de la page, sans avertissement supplémentaire, pour une durée de 30 jours. Si la personne souhaite réintégrer la communauté au terme de cette période, elle devra en faire la demande par courriel à la Direction des communications et de la participation citoyenne de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'adresse : communications@st-hyacinthe.ca.

Si une troisième offense survient, la personne sera bannie de la page sans possibilité de la réintégrer.